



Consultez notre site : <http://wwwi.onera/syndicats/cfdt/>

ou : <http://cfdt.onera.free.fr/>

Et retrouvez nos communiqués : <http://cfdt-onera.agence-presse.net/>

## **Infos Cfdt - Octobre 2012**

### **Appel à la Solidarité pour l'infirmière de l'ONERA**

#### **L' INFIRMIERE DE TOULOUSE A ETE LICENCIÉE**

Après avoir été mise à pied le 27 août dernier, Catherine Estival avait subi, le 31 août à Toulouse, un entretien préalable très difficile de 5 h 30, orchestré par la DRH.

Elle avait tenu ensuite à s'exprimer devant les 8 membres de la commission paritaire du 14 septembre.

Cette commission a rendu un **avis unanime pour qu'aucune sanction ne lui soit appliquée : pas de faute, pas de sanction et réintégration immédiate**. Les représentants du personnel de Toulouse soulignent que l'infirmière n'a rien fait d'autre en 2012, 2011 ou même en 2010 que ce qu'elle a toujours fait depuis 30 ans. Les témoignages de l'ensemble des autres infirmières de l'ONERA montrent qu'elle a les mêmes pratiques que ses collègues.

**De plus, les témoignages de plusieurs salariés prouvent que les accusations les plus graves se sont révélées fausses.**

Le 19 septembre, c'est le médecin du travail de Toulouse, responsable hiérarchique de l'infirmière, qui est resté plus de 5 h en entretien avec la DRH. Elle est depuis en arrêt maladie.

Ce même jour, le directeur du centre, J.P. Jung, devant **les 5 représentants du personnel reçus en délégation** a déclaré avoir lu le compte-rendu de la commission et "*qu'il ne voyait plus comment il pourrait encore y avoir une sanction*", en précisant que "*lorsque l'on constate qu'une accusation est fautive, il est raisonnable de porter le doute sur l'ensemble des autres accusations !*".

**Le lendemain de son entretien à la DRH du 26 septembre, Monsieur Jung déclarait cependant, dans un message adressé à l'ensemble du personnel : "la CCP n'est que consultative" ; "si les éléments à décharge apportés par la défense sont avérés, ils feront tomber les accusations. A contrario, à défaut d'éléments probants, certains griefs peuvent être maintenus"**

**Le 8 octobre, Catherine Estival a reçu sa lettre de licenciement pour faute grave.**

## **A qui le tour demain ?**

Nous voulons d'abord rappeler que les conclusions de la CCP sont celles d'une commission paritaire représentant la direction et le personnel. De plus, **si dans un litige, la défense peut apporter des éléments à décharge pour se disculper, en droit, il faut, avant tout, des preuves pour accuser.**

Ce qui se jouait dans le cas de l'infirmière des Centres MiP, n'est pas un problème relevant du médical, comme certains ont pu le laisser entendre, mais révèle un problème majeur de gestion humaine du personnel à l'ONERA. Nos dirigeants n'en ont manifestement pas conscience.

**Cette brutalité et cette gestion répressive du personnel à l'ONERA doivent alerter chacun d'entre nous.**

**Nous condamnons les pratique d'une direction capable de passer outre la réfutation claire et nette des griefs avancés, d'ignorer l'avis unanime d'une commission paritaire, de créer un traumatisme grave au sein du personnel de tout un centre, plutôt que de s'honorer en reconnaissant son erreur,**

Que faire maintenant pour aider Catherine ?

L'avenir se jouera clairement devant la justice prud'homale. Manifestons dès à présent notre solidarité à Catherine , privée de salaire depuis sa mise à pied du 27 août et devant engager dès maintenant des frais pour se faire assister.

Toutes les marques de solidarité constitueront, non seulement une aide précieuse pour Catherine, mais aussi un signe fort, à l'adresse de la direction, de condamnation de ses pratiques inhumaines.

*Participez à la collecte par chèque à l'ordre de "CE ONERA TOULOUSE - Solidarité Cathy" remis auprès de vos représentants syndicaux ou dans les urnes mises à disposition dans les centres respectifs.*